

Lignes directrices de la Croix-Rouge suisse **en matière** **d'activités de jeunesse**

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera



jeunesse
jugend
gioventù

Principes des activités de jeunesse à la Croix-Rouge suisse (CRS¹)

Le présent document contient des lignes directrices et des notices² à l'intention des organisations de la CRS qui sont en contact avec de jeunes bénévoles ou collaborent avec eux. Il a été rédigé dans le cadre de la campagne Bénévolat 2010–2012 de la CRS sur la base de la Stratégie 012 du groupe CRS, des politiques en matière de jeunesse et de volontariat de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ainsi que de la Déclaration de la jeunesse rédigée à Solférino (2009).

Les deux notices à l'intention des organisations membres de la CRS et des jeunes bénévoles font partie intégrante de ces lignes directrices. Elles contiennent des recommandations concrètes pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes bénévoles et définissent les droits et les devoirs de ces derniers.

Dans le cadre de leurs activités, les jeunes bénévoles se conforment aux sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En vertu du premier d'entre eux, celui d'humanité, les bénévoles s'engagent en faveur des personnes particulièrement vulnérables de notre société. Le volontariat est l'un des Principes fondamentaux qui régissent l'action de la Croix-Rouge. Les activités de jeunesse sont définies dans la Stratégie de la CRS comme une des compétences clés qui lui permettent d'atteindre ses objectifs dans les domaines d'activités clés Santé, Intégration et Sauvetage.

Activités de jeunesse à la CRS

Le terme «jeunesse»

Pour la CRS, le terme «jeunesse» fait référence aux enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 5 à 30 ans.

Le concept de «jeunesse de la CRS»

Par «jeunesse de la CRS», on entend l'ensemble des organisations de jeunesse affiliées aux organisations membres de la CRS. A l'heure actuelle (2011), quelque 7500 jeunes s'engagent dans les organisations de jeunesse de la CRS suivantes:

- Jeunesse samaritaine Help, l'organisation de jeunesse de l'Alliance suisse des samaritains (ASS)
- Jeunesse de la Société Suisse de Sauvetage (SSS)
- Jeunesse de la Société Suisse des Troupes Sanitaires (SSTS)
- les groupes Croix-Rouge Jeunesse des associations cantonales Croix-Rouge (AC CR)

¹ Le terme «CRS» recouvre le groupe CRS, à savoir les organisations membres, leurs sous-organisations et l'association CRS.

² Si des actualisations sont nécessaires, les notices peuvent être adaptées par le Conseil de la Croix-Rouge sur proposition du directeur de la CRS.

Principes de promotion de la jeunesse au sein de la CRS

Le potentiel des jeunes bénévoles est exploité et leurs besoins spécifiques sont pris en compte

Les jeunes sont fortement enclins à s'engager pour des causes humanitaires. Beaucoup d'entre eux adhèrent pleinement aux Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Leur enthousiasme et leur créativité représentent un potentiel inestimable, notamment lorsqu'il s'agit d'entrer en contact avec des jeunes vulnérables et démunis.

La CRS reconnaît ce potentiel et donne l'occasion à la nouvelle génération de s'engager activement au service de la CRS.

Pour ce faire, elle prend en compte les besoins spécifiques des jeunes bénévoles. Elle met à leur disposition des ressources bénévoles ou professionnelles suffisantes pour leur encadrement et leur apporte un soutien financier et technique. Ainsi, elle leur permet d'agir et de collaborer de manière compétente et responsable.

Aujourd'hui, les jeunes expérimentent les processus participatifs depuis la base

Toutes les organisations de jeunesse de la CRS bénéficient d'un ancrage local. Elles offrent aux jeunes bénévoles la possibilité de s'exprimer et de participer à tous les niveaux de décision, par exemple à la définition des activités et des modalités de collaboration, au choix des représentants aux échelons supérieurs ainsi qu'au travail au sein des organes de direction des organisations membres de la CRS.

Un fonctionnement fondamentalement démocratique garantit que les activités déployées par les organisations de jeunesse de la CRS correspondent aux besoins locaux et trouvent un écho auprès du public cible. Il est alors possible de planifier et de mettre en œuvre des projets imaginés par les jeunes pour les jeunes. Ainsi, les jeunes bénévoles peuvent travailler de manière autonome dans un cadre défini.

Niveaux de participation

On distingue cinq niveaux de participation. Cette échelle se révèle utile lorsqu'il s'agit de définir la manière dont une organisation veut coopérer avec les jeunes. Chaque organisation de la CRS est appelée à réfléchir au niveau de participation le plus adapté à ses besoins.

1. **Information:** les décideurs informent les jeunes bénévoles des décisions prises.
2. **Consultation:** les jeunes bénévoles sont consultés durant la prise de décision.
3. **Concertation:** les jeunes bénévoles sont écoutés avant la prise de décision et peuvent ainsi faire entendre leurs idées et leurs conceptions.
4. **Codécision:** les adultes et les jeunes bénévoles se partagent le pouvoir décisionnel. Les jeunes peuvent alors «codéterminer» et «codécider».
5. **Autonomie:** les jeunes bénévoles décident de manière autonome, prennent des initiatives et mettent en œuvre des projets.

Les jeunes d'aujourd'hui dirigeront la CRS de demain

En offrant la possibilité aux jeunes de collaborer avec des responsables plus âgés, on assure la transmission du savoir entre les générations. Par leurs idéaux et leur créativité, les jeunes apportent également une contribution très précieuse au travail des «organes d'adultes».

Si les adolescents et les jeunes adultes ont la possibilité de représenter les leurs dans les organes de décision, ils disposeront, le jour venu, des compétences nécessaires pour assumer des fonctions de direction au sein de la CRS.

Le travail avec les jeunes engendre forcément des coûts supérieurs liés aux tâches d'encadrement. Cependant, cet investissement est justifié, puisqu'il permet de disposer de bénévoles compétents intégrés durablement à l'organisation.

Encourager la diversité et garantir l'égalité des chances

Les organisations de jeunesse de la CRS promeuvent le développement d'une base de jeunes bénévoles aussi diversifiée que possible. Elles recrutent des bénévoles sans tenir compte de l'origine, du sexe, de la langue, du milieu social ou du mode de vie. Toute discrimination est prohibée, qu'elle soit liée à la religion, à la vision du monde, aux opinions politiques ou encore à un handicap physique, intellectuel ou psychique.

Dans la mesure du possible, les organisations assurent à tous les jeunes l'accès à leurs activités en éliminant tout obstacle physique, économique, social ou culturel. Les jeunes femmes et les jeunes hommes jouissent des mêmes droits au sein des organisations de jeunesse de la CRS.

Adopté par l'Assemblée de la Croix-Rouge le 25.06.2011

Notice: recommandations s'appliquant au travail avec de jeunes bénévoles dans le cadre de la CRS

1. Accessibilité

L'engagement au sein d'une organisation de jeunesse de la CRS doit être soumis à des procédures claires et simples (p. ex. séances d'information, formation de base sur l'organisation) et les renseignements doivent être facilement accessibles. Les organisations de jeunesse de la CRS tiennent les jeunes bénévoles régulièrement informés de leurs actualités et développements.

2. Sécurité et engagement

Les organisations de jeunesse de la CRS ont l'obligation d'assurer les jeunes bénévoles pour la durée de leur engagement.

En parallèle, les jeunes s'engagent de manière ferme en signant une convention écrite, qui leur est remise et expliquée par l'organisation de jeunesse.

3. Compétences et formation

Le bénévolat doit permettre aux jeunes de développer des compétences qui leur permettront notamment de participer à des projets et qui leur seront utiles pour leur avenir tant personnel que professionnel. Les organisations de jeunesse de la CRS proposent régulièrement des cours adaptés afin de former et de perfectionner les jeunes bénévoles.

4. Flexibilité

Les horaires des séances et des activités impliquant de jeunes bénévoles doivent être flexibles et fixés en dehors des horaires ordinaires de travail et d'école. Il est important d'organiser régulièrement des réunions informelles permettant l'échange d'expériences.

5. Participation

Afin que les jeunes se sentent impliqués, il est essentiel de les intégrer activement dans toutes les étapes du développement de nouvelles idées, de la conception à la mise en œuvre et de les laisser assumer des responsabilités. Afin de réaliser un travail efficace avec les jeunes, les tâches qui leur sont dévolues devraient être si possible de niveau 4 (voir encadré Niveaux de participation). Les organisations de jeunesse peuvent alors s'assurer que les jeunes bénévoles soutiennent les résolutions prises et qu'ils s'identifient à l'organisation et à ses activités. En outre, les jeunes bénévoles peuvent ainsi soumettre leurs propositions, ce qui les prépare à assumer des responsabilités.

6. Encouragement et reconnaissance

Les jeunes bénévoles ont besoin de voir leur travail estimé à sa juste valeur. A cet effet, l'encadrement par les responsables, les formations continues et les perfectionnements ainsi que la possibilité d'échanger avec des personnes partageant les mêmes idéaux sont fondamentaux. Par ailleurs, le travail fourni doit être régulièrement évalué et sa valeur reconnue et confirmée par des lettres de recommandation, des attestations ou le dossier bénévolat.

7. Efficacité

Les jeunes veulent être sûrs que leur engagement n'est pas vain. Les organisations de jeunesse de la CRS doivent démontrer que leur action a un effet concret.

8. Diversité des activités

Les jeunes doivent avoir la possibilité d'œuvrer dans plusieurs domaines et d'évoluer au sein de l'organisation. Outre des activités régulières, il est important de proposer des activités ponctuelles.

9. Divertissement et travail en équipe

Leur engagement permet aux jeunes bénévoles de faire de nouvelles connaissances et de nouer des amitiés avec des personnes partageant les mêmes idéaux. L'ambiance de travail doit être agréable et motivante.

Notice à l'intention des jeunes bénévoles de la CRS: droits et devoirs

Cette notice te donne un aperçu des droits et des devoirs des bénévoles des organisations de jeunesse de la CRS.

Tu es:

motivé-e

Ta motivation te permet de réaliser un travail de qualité. Ton organisation de jeunesse de la CRS veille à satisfaire tes attentes et à te soutenir dans le cadre de ton engagement.

engagé-e

Tu t'identifies aux Principes fondamentaux et aux valeurs fondamentales du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ton organisation de jeunesse de la CRS est responsable du fait que tu les connais et les mettes en œuvre concrètement dans le cadre de ton engagement.

formé-e

Tu es prêt-e à t'instruire et à te perfectionner afin d'atteindre des résultats optimaux dans tes activités. Ton organisation de jeunesse de la CRS te propose des formations adaptées à tes besoins.

partie prenante

Tu as le droit et même le devoir de participer activement et d'assumer des responsabilités. Ton organisation de jeunesse de la CRS fait en sorte que tu prennes part à la vie associative et contribues, le cas échéant, à la réalisation de projets et que tu puisses en tout temps compter sur un soutien et bénéficier de conseils.

disponible

Tu prends régulièrement part aux activités de ton organisation de jeunesse de la CRS. Si tu en exprimes le souhait, celle-ci te propose de nouvelles tâches dans le cadre de ses possibilités.

capable de travailler en équipe

Le travail au sein des organisations de jeunesse de la CRS est toujours réalisé en équipe. Pour atteindre nos objectifs, il faut œuvrer ensemble. Ton organisation veille à favoriser aussi bien ton développement personnel que le développement collectif.

